



Dans le cadre de notre fort engagement envers l'environnement, les appareils électroménagers OBH NORDICA sont réparables durant la période de garantie et au delà. Avant de retourner un produit défectueux à l'endroit où vous l'avez acheté, veuillez prendre contact directement avec le Service Consommateur de OBH NORDICA au numéro indiqué ci-dessous, pour connaître les options de réparation. Votre aide pour soutenir l'environnement est appréciée !

La garantie

La garantie fabricant OBH NORDICA couvre les appareils électroménagers fonctionnant sur le secteur ou sur batterie, pendant **2 ans** contre tout défaut de fabrication ou de main-d'œuvre, **en France, Danemark, Finlande, Norvège et Suède** et ce, à partir de la date initiale de l'achat ou de la date de livraison.

Cette garantie du fabricant OBH NORDICA vient en complément des droits des consommateurs.

La garantie du fabricant couvre tous les coûts de remise en état d'un produit reconnu défectueux pour qu'il se conforme à ses spécifications d'origine, par la réparation ou le remplacement de pièces défectueuses et la main-d'œuvre nécessaire. Au choix de OBH NORDICA, un produit de remplacement équivalent ou supérieur peut être proposé à la place de la réparation du produit défectueux. Les obligations de OBH NORDICA dans le cadre de cette garantie, se limitent exclusivement à cette réparation ou ce remplacement.

Conditions et exclusions

La garantie OBH NORDICA n'est valable que sur présentation d'une preuve d'achat.

Pour toute assistance sous garantie, merci de contacter le Service Consommateur d'OBH NORDICA au numéro indiqué ci-dessous ou sur le site internet www.obhnordica.com. Un responsable consommateur vous assistera personnellement en diagnostiquant la situation, et en faisant réparer ou échanger le produit dans le centre de service OBH NORDICA le plus proche.

OBH NORDICA ne sera pas obligé de réparer ou d'échanger un produit qui ne serait pas accompagné d'une preuve d'achat valide.

Cette garantie ne couvre pas les dommages encourus à la suite d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien, de l'utilisation avec une alimentation électrique non conforme à celle spécifiée sur la plaque signalétique ou d'une modification ou d'une réparation non autorisée du produit. Elle n'inclut également pas l'usure normale du produit, ni l'entretien ou le remplacement de pièces consommables, ni les cas suivants :

- utilisation d'une eau ou d'un consommable non adaptés
- entartrage (tout détartrage doit être réalisé conformément aux instructions précisées dans le mode d'emploi)
- infiltration d'eau, de poussière, d'insectes, dans le produit (hors appareils aux caractéristiques spécialement conçues pour les insectes)
- dommages mécaniques ou surcharge
- dommages ou mauvais résultats dus à un mauvais voltage ou une mauvaise fréquence
- tous accidents liés à un feu, une inondation, la foudre, etc.
- usage professionnel ou commercial
- verre ou céramique endommagé

Cette garantie ne s'applique pas aux produits modifiés ou aux dommages encourus à la suite d'une mauvaise utilisation ou d'un mauvais entretien, aux problèmes au niveau de l'emballage effectué par son propriétaire ou d'une manutention inadéquate de la part du transporteur.

Droits légaux des consommateurs

Cette garantie OBH NORDICA n'affecte ni les droits légaux dont bénéficie tout consommateur, qui ne sauraient être exclus ou limités, ni les droits légaux envers le commerçant où le consommateur a acheté le produit. Cette garantie donne au consommateur des droits spécifiques en plus des droits légaux, et le consommateur peut en faire usage à sa discrétion exclusive.

Article L 217-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 217-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L 217-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L 217-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, al.1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Les accessoires, consommables et pièces remplaçables directement par l'utilisateur, peuvent être achetés en contactant le service consommateurs OBH NORDICA.

 : www.obhnordica.com

With a strong commitment to the environment, OBH NORDICA electrical products are repairable during and after the guarantee period. Before returning any defective products to the point of purchase, please call OBH NORDICA consumer service directly at the phone number below for repair options.

Your help to sustain the environment is appreciated!

The Guarantee

This electrical product or product with batteries is guaranteed by OBH NORDICA for a period of **2 years** against any manufacturing defect in materials or workmanship, within **France, Denmark, Finland, Norway and Sweden** starting from the initial date of purchase or delivery date.

The manufacturer's guarantee by OBH NORDICA is an extra benefit which does not affect consumer's Statutory Rights.

The OBH NORDICA guarantee covers all costs related to restoring the proven defective product so that it conforms to its original specifications, through the repair or replacement of any defective part and the necessary labor. At OBH NORDICA's choice, an equivalent or superior replacement product may be provided instead of repairing a defective product. OBH NORDICA's sole obligation and your exclusive resolution under this guarantee are limited to such repair or replacement.

Conditions & Exclusions

The OBH NORDICA guarantee is valid only on presentation of a proof of purchase.

For guarantee service please contact OBH NORDICA Consumer Service using the phone number listed below or through www.obhnordica.com. A consumer service representative will personally assist you with the evaluation, repair or replacement of your product at the closest OBH NORDICA service center.

OBH NORDICA shall not be obliged to repair or replace any product which is not accompanied by a valid proof of purchase.

This guarantee will not cover any damage which occurs as a result of misuse, negligence, failure to follow OBH NORDICA instructions, use on current or voltage other than as stamped on the product, or a modification or unauthorized repair of the product. It also does not cover normal tear and wear, maintenance or replacement of consumable parts, and the following:

- using the wrong type of water or consumable
- scaling (any de-scaling must be carried out according to the instructions for use)
- ingress of water, dust or insects into the product (excluding appliances with features specifically designed for insects)
- mechanical damages, overloading
- damages or bad results due to wrong voltage or frequency
- accidents including fire, flood, lightning, etc
- professional or commercial use
- damage to any glass or porcelain ware in the product

This guarantee does not apply to any product that has been tampered with, or to damages incurred through improper use and care, faulty packaging by the owner or mishandling by any carrier.

Consumer Statutory Rights

This OBH NORDICA manufacturer's guarantee does not affect the statutory rights a consumer may have or those rights that cannot be excluded or limited, nor rights against the retailer from which the consumer purchased the product. This guarantee gives a consumer specific legal rights, and the consumer may also have other legal rights which vary from State to State or Country to Country or Province to Province. The consumer may assert any such rights at his sole discretion.

Accessories, consumables and spare parts can be purchased by contacting the OBH NORDICA Customer Contact Center.

France	08 09 40 03 62 du lundi au vendredi de 9h à 19h	Service Consommateurs OBH NORDICA 112, Chemin Moulin Carron TSA 92002 69134 ECULLY CEDEX
Denmark	43 350 350 mandag-torsdag kl. 08:00-16:00 samt fredage kl. 08:00-15:30	Groupe SEB Danmark A/S 2750 Ballerup Visiting address: Tempovej 27
Finland	(09) 894 6150	Groupe SEB Finland OY Pakkalankuja 6 01510 Vantaa
Norway	(+47) 22 96 39 30 mandag-fredag fra 09.00 – 15.00	Groupe SEB Norway AS Lilleakerveien 6d, plan 5 0283 Oslo
Sweden	08-629 25 00	TEFAL - OBH Nordica Group AB Löfströms Allé 5 172 66 Sundbyberg

 : www.obhnordica.com